

<http://www.ayn.fr/spip.php?article991>



Le corbeau et le Préfet

- Vie de la Commune - Questions / Réponses -



Publication date: vendredi 11 janvier 2019

Copyright © AYN en SAVOIE - Tous droits réservés



Depuis quelques semaines, un corbeau a vraisemblablement les plumes qui le démangent. En effet, des lettres anonymes ont été adressées au Préfet pour demander une action de la Commune sur un dossier particulier.

Si nous n'avons rien contre les Corvidés de nos campagnes, nous souhaitons rappeler quelques éléments qui semblent pourtant évidents...

- Les élus en général, et le Maire en particulier, sont trouvables en mairie assez facilement et peuvent être rencontrés pour n'importe quelle question sur n'importe quel sujet
- Sur un sujet qui concerne les pouvoirs de police du Maire, un courrier au Préfet n'est pas la méthode la plus directe d'alerter le Maire, la transmission des dossiers impliquant nécessairement un délai dans le temps de réaction
- Les « habitants d'Ayn » (signature des courriers) ayant omis d'indiquer des coordonnées pour une réponse, ils ne peuvent être tenus informés de l'avancée de leur requête, et des procédures en cours, notamment leurs aspects techniques et juridiques
- Les procédures concernant des particuliers n'ont pas à être connues de tous

À bon entendeur...